

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

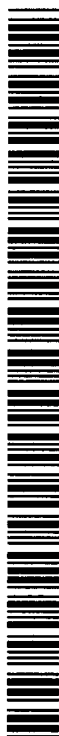
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03452

Numéro SIREN : 538 781 592

Nom ou dénomination : 1KUBATOR

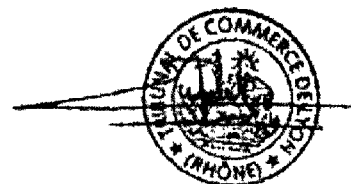
Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2019 sous le numéro de dépôt A2019/001566



5194897

Dénomination : 1KUBATOR
Adresse : 59 rue de L'abondance 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2016B03452
n° d'identification : 538 781 592
n° de dépôt : A2019/001566
Date du dépôt : 15/01/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale mixte du
28/06/2018



5194897

1KUBATOR
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
AU CAPITAL MINIMUM DE 390 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 59 RUE DE L'ABONDANCE, 69003 LYON
538 781 592 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-huit juin,
A neuf heures,

Les associés de la société 1KUBATOR se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 59 rue de l'Abondance 69003 LYON, sur convocation faite par email adressée le 20 juin 2018 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre FOURTOY, en sa qualité de Président de la Société.

Me Janzotto-Ravan est désigné comme secrétaire.

Le Cabinet BMA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est Présent

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 282 784 actions sur les 1 406 936 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les opérations d'attribution d'actions gratuites,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

.../...

- Prise d'acte des augmentations de capital social réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

.../...

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE:

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE :

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

Prise d'acte des augmentations de capital réalisées au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

prend acte qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de trois-cent-vingt-deux-mille deux-cent-quatre-vingt-quatorze euros (322 294 €) portant le capital social de quatre-cent-soixante-quinze-mille cent-quatre-vingt-huit euros (475 188 €) à sept-cent-quatre-vingt-dix-sept-mille quatre-cent-quatre-vingt-deux euros (797 482 €).

- **votes pour :** 1 267 904
- **votes contre :** 0
- **abstention :** 14 880

Cette résolution recueillant 1 267 904 voix pour et 14 880 voix contre est adoptée .

.../...

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE :

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

- **votes pour :** 1 282 784
- **votes contre :** 0
- **abstention :** 0

Cette résolution recueillant 1 282 784 voix pour et 0 voix contre est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


CERTIFIÉ CONFORME
Le Président
Alexandre FOURTOY

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
LYON

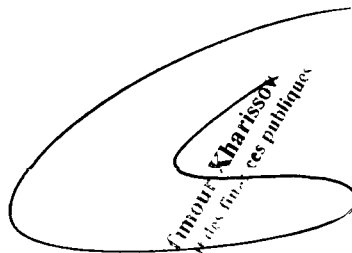
Le 13/07/2018 Dossier 2018 36826, référence 2018 A 12752

Enregistrement : 500 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Cinq cents Euros

Montant reçu : Cinq cents Euros

L'Agent administratif des finances publiques


Kharissou
Agent administratif des finances publiques